

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

La région Poitou-Charentes se caractérise par une présence forte de l'enseignement agricole, et des effectifs en augmentation importante depuis 1994.

Les filières de formation se diversifient, mais les secteurs de la production et de la transformation des produits agricoles demeurent prioritaires.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

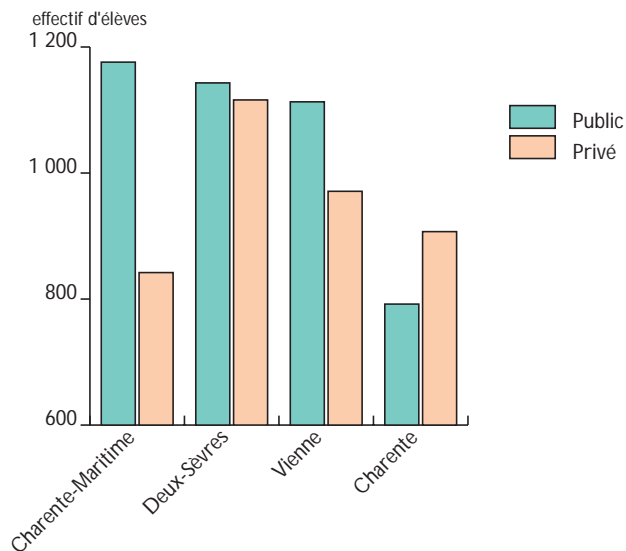
D R A F P o i t o u - C h a r e n t e s

I A A T

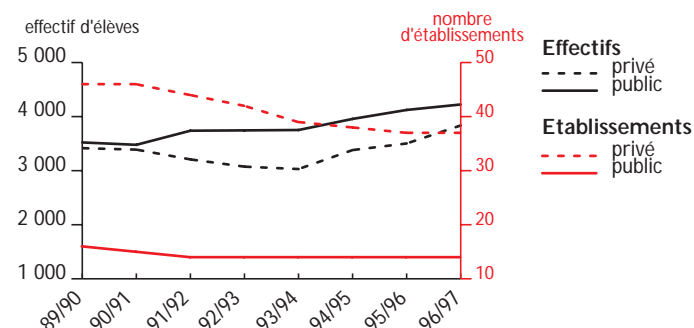
LA FORMATION INITIALE AGRICOLE PAR VOIE SCOLAIRE

Source : DRAF - SRFD

Répartition des effectifs en 1996-1997 selon le type d'enseignement

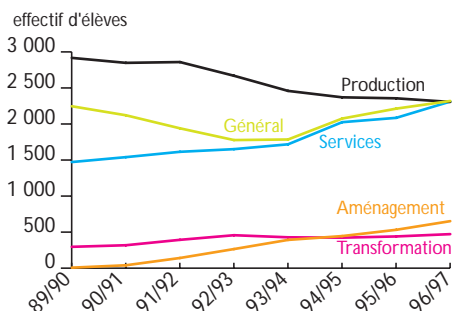


Évolution des effectifs et des établissements selon le type d'enseignement

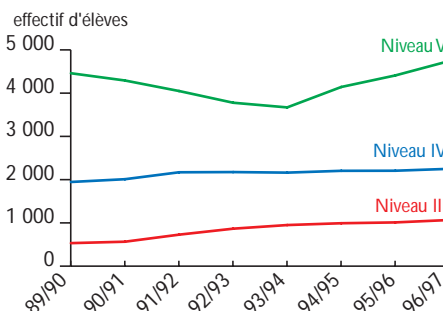


Évolution des effectifs selon le secteur

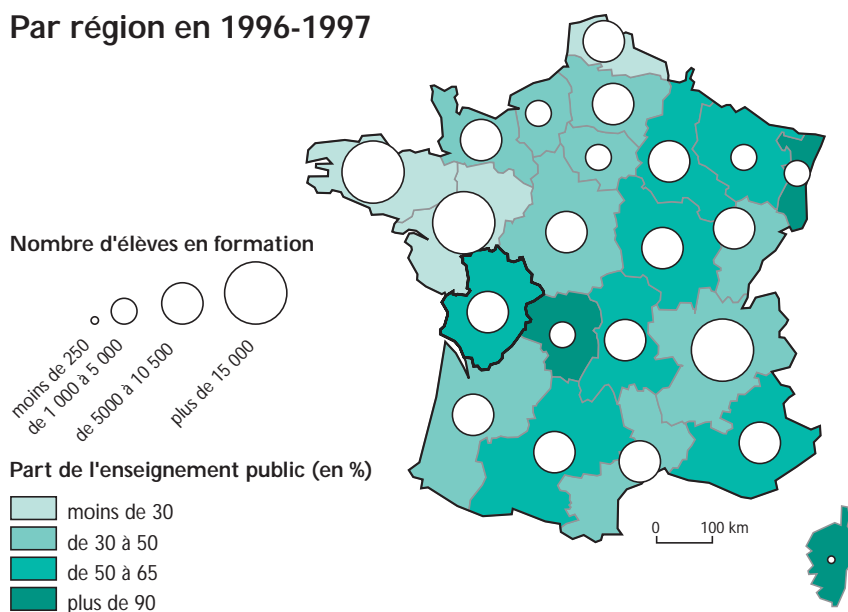
selon le secteur



selon le niveau



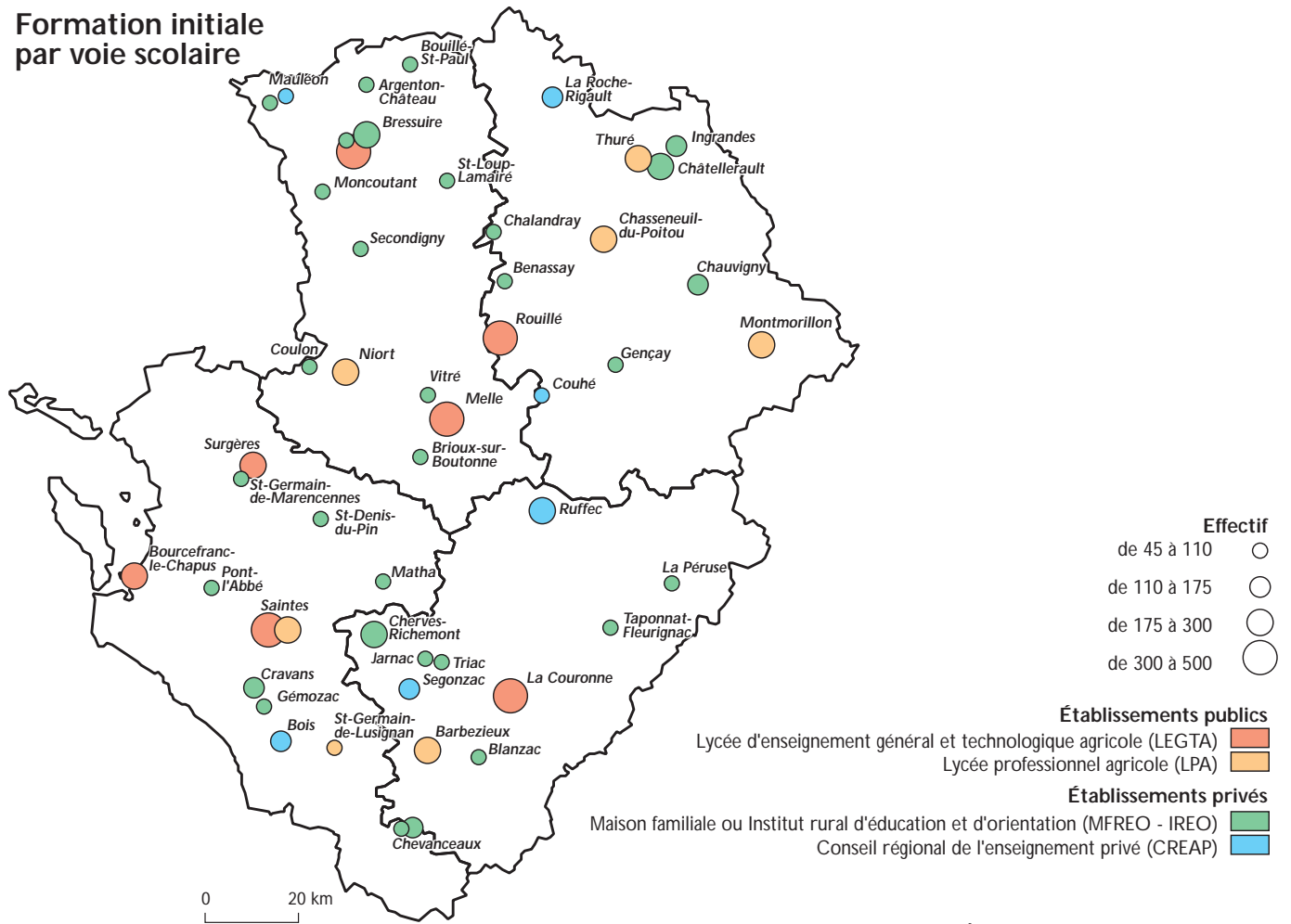
Par région en 1996-1997



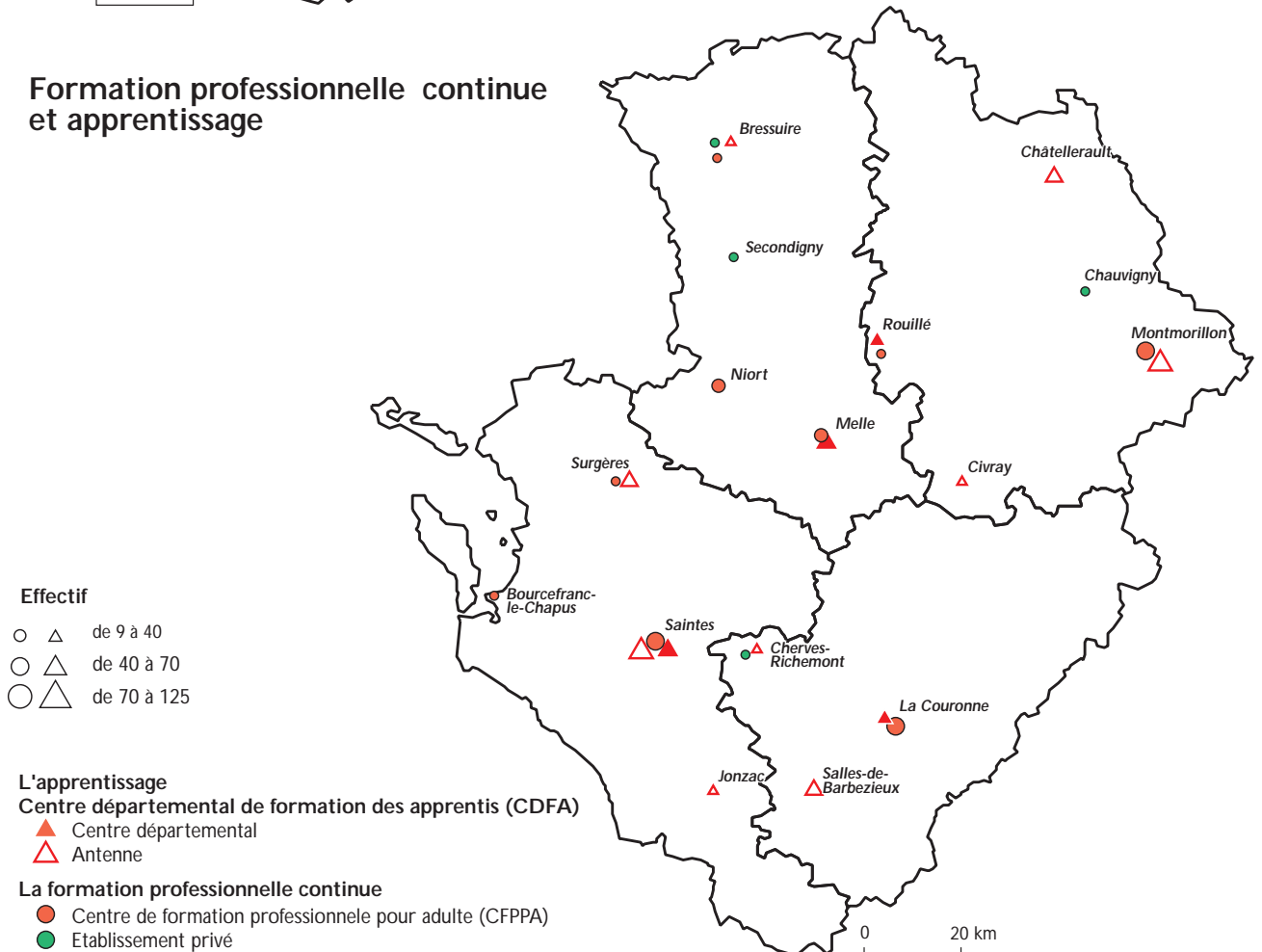
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AGRICOLE EN 1996-1997

Source : DRAF - SRFD

Formation initiale par voie scolaire

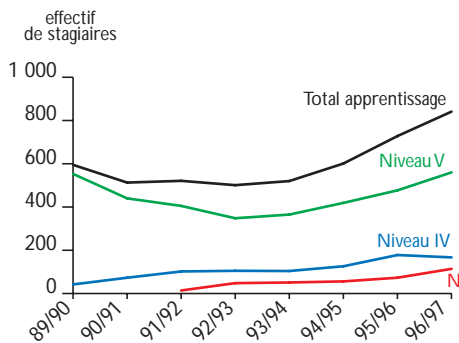


Formation professionnelle continue et apprentissage

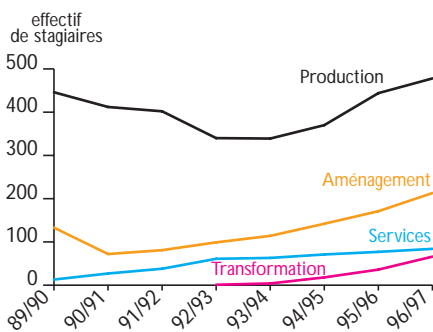


Répartition des effectifs

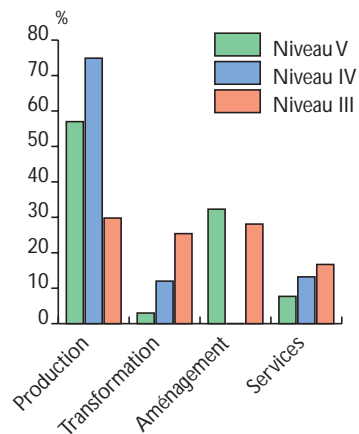
selon le niveau de formation



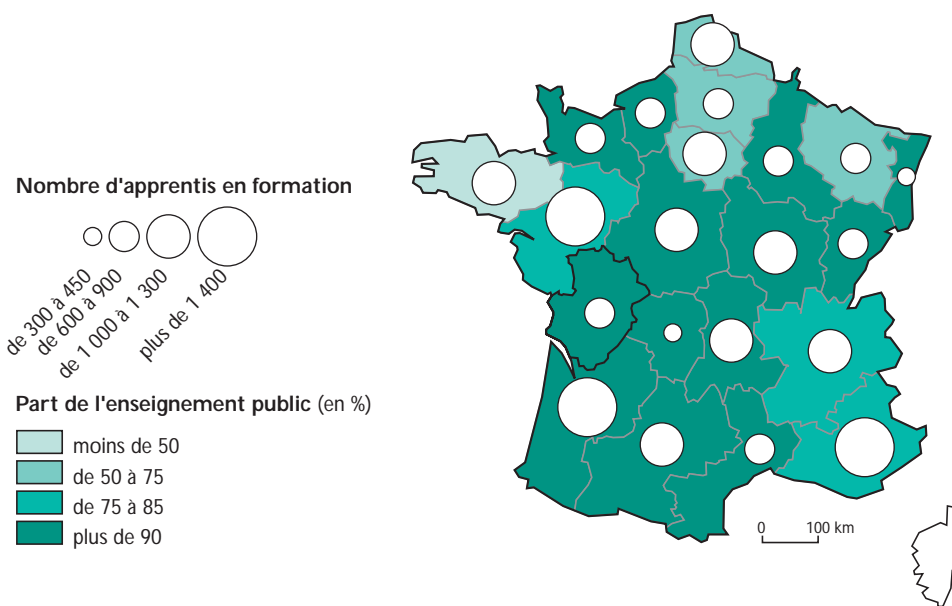
selon le secteur



en 1996/97

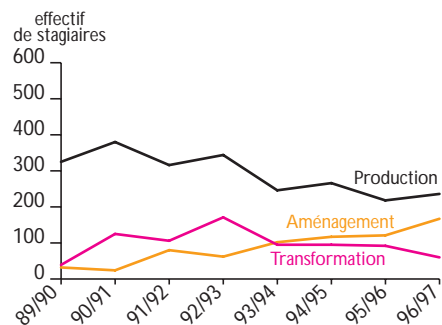


Par région en 1996-1997

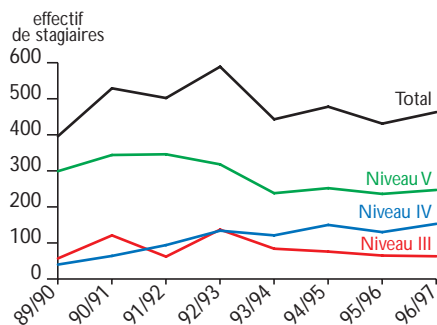


LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

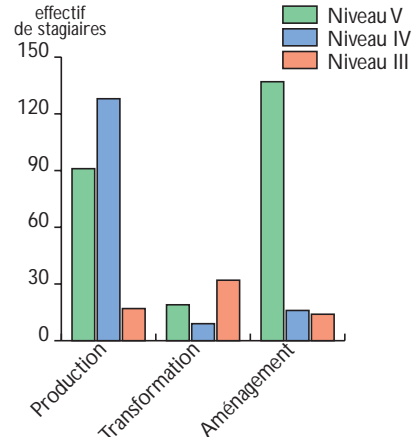
selon le secteur



par niveau



en 1996-97



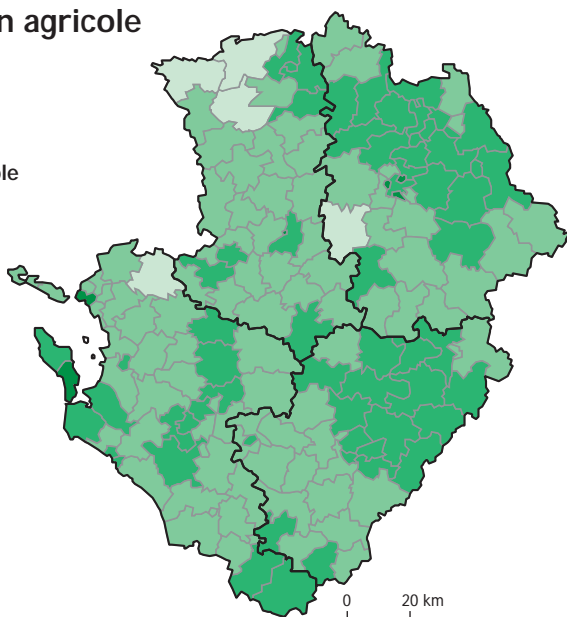
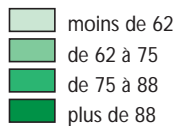
NIVEAU TECHNIQUE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS en 1988 par canton

Planche n° 6 : la formation professionnelle agricole

Source : SCEES

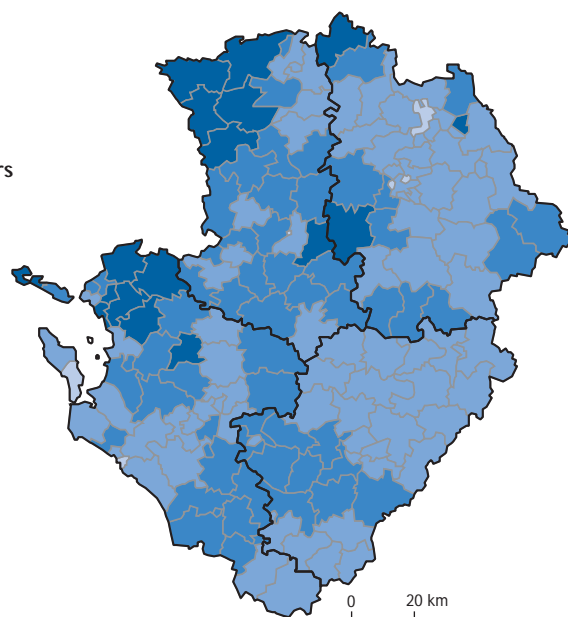
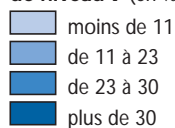
Sans formation agricole

Part des agriculteurs
sans formation agricole
(en %)



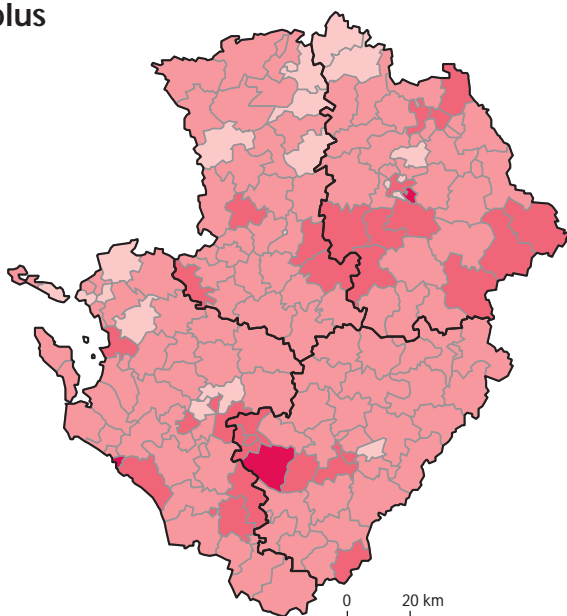
Niveau V

Part des agriculteurs
de niveau V (en %)



Niveau IV et plus

Part des agriculteurs
de niveau IV et plus
(en %)



DÉFINITIONS

Niveau V

Certificat d'aptitude professionnelle agricole, Brevet d'enseignement professionnel agricole

Niveau IV

Brevet de technicien agricole, Bac professionnel, Bac technologique, Bac professionnel responsable d'exploitation agricole

Niveau III

Brevet de technicien supérieur agricole

Niveau II et I

Ingénieur, et 3^e cycle universitaire

FAFEA

Fonds d'assurance formation des exploitations agricoles

FAFSEA

Fonds d'assurance formation des salariés d'exploitation agricole

DJA

Dotation jeunes agriculteurs

POUR EN SAVOIR PLUS

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

20, rue de la Providence

BP 537

86020 Poitiers cedex

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE : EN BREF

La profonde évolution de l'agriculture a nécessité une adaptation des systèmes et modes de production, et des compétences.

L'adaptation des exploitations en place a été accompagnée, en particulier par les services de développement des Chambres d'Agriculture.

Les exploitants et salariés agricoles bénéficient de programmes de stages variés et adaptés à ces évolutions ; leur financement est assuré sur crédits mutualisés (FAFEA et FAFSEA).

La préparation à l'installation demeure une des premières missions de l'enseignement agricole.

Aujourd'hui un diplôme de niveau IV minimum est nécessaire pour permettre une installation aidée.

Ainsi, en Poitou-Charentes, chaque année, plus de 400 jeunes ayant acquis la formation suffisante, s'installent en bénéficiant d'aides (DJA, prêts aux jeunes agriculteurs...). Il est important de constater, par ailleurs que le nombre

d'installation de jeunes titulaires d'un brevet de technicien supérieur augmente régulièrement et représente actuellement près de 25 % des effectifs.

Les moyens de formation initiale sont partagés entre :

- 14 établissements scolaires du secteur public dont 7 lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et 7 lycées professionnels agricoles (LPA),
- 37 établissements du secteur privé dont 30 maisons familiales rurales (MFR) et Instituts ruraux d'éducation et d'orientation (IREO).

L'apprentissage relève principalement des quatre centres de formation des apprentis (CFA) départementaux qui sont en mesure d'ouvrir des antennes réparties sur chacun des départements.

La formation professionnelle continue permet aux adultes d'améliorer leur niveau de qualification, voire d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. Elle est assurée par 32 cen-

tres publics et privés.

Face aux spécificités de l'agriculture régionale, l'appareil de formation s'est doté de pôles de compétence affirmés :

- pour tous les niveaux, du niveau V au niveau III,
- pour un grand nombre de spécialités qui préparent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire mais aussi répondent à de nouveaux besoins dans le domaine des services et de l'aménagement de l'espace.

Ces pôles répartis sur l'ensemble du territoire concernent les secteurs suivants :

- production végétale : grandes cultures, horticulture, viticulture ;
- production animale : élevage bovin, ovin, caprin, aquaculture ;
- gestion de l'exploitation et machinisme ;
- transformation (lait, viandes, vins) et analyses de laboratoire ;
- commercialisation des produits et services en milieu rural ;
- gestion de la nature, gestion de l'eau, aménagement paysager.

Effectifs scolarisés en 1996/1997

Source : DRAF - SRFD

	Formation initiale			Formation continue			Apprentissage		
	nombre d'élèves			nombre de stagiaires			nombre d'apprentis		
	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau V	Niveau IV	Niveau III
Formations générales	1 473	846	0						
Secteur Production	1 134	666	506	100	135	17	319	125	34
Secteur Aménagement de l'espace	380	107	165	19	9	32	17	20	29
Secteur Transformation	86	113	273	146	16	14	181	0	32
Secteur Services ⁽¹⁾	1 670	518	123	26	0	0	43	22	19
Poitou-Charentes	4 743	2 250	1 067	291	160	63	560	167	114

(1) regroupe les services, la commercialisation, les activités hippiques et les équipements